



EXHAUSSEMENT DES ASPTS

**2021 > 450 ASPTS seront promus au choix Technicien
PTS (arrêté interministériel du 15 juillet 2021)**

Conditions d'avancement :

- 9 années d'ancienneté dans la fonction de PTS.
- Manière de servir



Les demandes d'Alliance PN :

- tous les ASPTS Principaux remplissant les conditions doivent être retenus au titre de 2021.
- les ASPTS en détachement doivent être contactés pour connaître leur choix de réintégrer ou non la filière PTS.
- une égalité de traitement entre tous les promouvables, notamment ceux issus d'une même promotion
- une fiabilisation des dossiers des personnels PTS dans Dialogue 2 par l'administration

A venir :

- transmission de la pré-liste d'aptitude aux organisations syndicales pour apporter leurs dernières observations.
- publication de la liste d'aptitude avant la fin du mois de juillet.

**Alliance PN restera vigilant et exigeant sur les engagements de
l'administration pour les modalités d'exhaussement de tous les
ASPTS dans le corps des Techniciens PTS jusqu'en 2024.**



ALLIANCE
POLICE NATIONALE

PATS



RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE